

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



Les OEV

Orphelins et Enfants Vulnérables

Des enfants comme les autres



1- Pourquoi parle-t-on des OEV aujourd'hui ?

Le VIH/sida est un problème pour le développement des pays africains car il touche la tranche d'âge la plus productive (15-19 ans) et affecte tous les secteurs d'activité. Près de 90% des enfants infectés dans le monde ou ayant perdu au moins un parent du fait du VIH/sida, vivent en Afrique (rapport ONUSIDA 2007).

En Afrique de l'ouest, la Côte d'Ivoire demeure le pays le plus touché avec 4.7% de la population infectée par le VIH (dont deux femmes pour un homme). On estime à 570 000 le nombre de personnes vivant avec le VIH (c'est-à-dire porteuses du virus) et à 540 000 le nombre d'OEV (orphelins et enfants rendus vulnérables du fait du VIH/sida).

Dans la société traditionnelle, et même de nos jours, l'enfant est considéré comme une richesse, un investissement, un bonheur pour la famille et un don de Dieu. A la mort des parents, l'orphelin est souvent recueilli par les proches parents malgré leurs difficultés financières. Mais vu leur nombre sans cesse croissant, il est de plus en plus difficile d'être solidaire. Beaucoup de familles ne savent pas à qui s'adresser pour trouver de l'aide quand elles accueillent ces orphelins.

2- Qu'est-ce qu'un OEV ?



Un OEV est un orphelin et un enfant rendu vulnérable parce que confronté à une situation de vulnérabilité. Ce sont les :

- Enfants maltraités
- Enfants au travail
- Enfants de la rue
- Enfants dans la rue
- Enfants sexuellement maltraités
- Enfants victimes du trafic des enfants
- Enfants non accompagnés
- Enfants déplacés de guerre
- Enfants soldats
- Orphelins et enfants rendus vulnérables du fait du VIH/sida

Dans ce document, il s'agit des OEV du fait du VIH/sida : orphelins et enfants rendus vulnérables du fait du VIH/sida.

3- Qu'est-ce qu'un OEV du fait du VIH/sida ?

Un OEV du fait du VIH/sida est un enfant, orphelin ou non, rendu vulnérable du fait du VIH/sida âgé de 0 à 17ans révolus qui :

- A perdu son père ou sa mère du fait du VIH/sida
- A perdu ses deux parents du fait du VIH/sida
- Est lui-même infecté par le VIH/sida
- A au moins un parent qui vit avec le VIH/sida
- Vit dans un ménage affecté par le VIH/sida
- Vit dans un ménage qui accueille un ou plusieurs enfants orphelins ou vulnérables du fait du VIH/sida.

4- Quels sont les services offerts aux OEV ?

Soutien alimentaire et nutritionnel



Il permet :

- D'apporter à l'enfant de façon continue une alimentation journalière, régulière, équilibrée, saine, adaptée à son âge et à ses habitudes alimentaires.
- D'assurer une bonne croissance de l'enfant.

Bénéficiaires

- Les OEV les plus vulnérables qui ont moins d'un repas par jour
- Les OEV qui n'ont pas accès à l'eau potable
- Les enfants infectés par le VIH sous traitement ARV ou pas
- Les enfants de moins de 5 ans, nés de mère séropositives

Service santé

Il assure aux enfants l'accès aux premiers soins dans des structures de proximité (dispensaire, centre de santé urbain) en cas de maladies, accès aux vaccins qui les immunisent ou les protègent contre les maladies, au test de dépistage du VIH, aux traitements antirétroviraux s'ils en ont besoin et à l'éducation pour la prévention des maladies y compris du VIH.

Bénéficiaires

- Les enfants nés de mères infectées par le VIH, vivantes ou décédées
- Les enfants infectés par le VIH
- Les OEV bénéficiant au moins d'un service

Le Soutien pour l'éducation et la mise en apprentissage

Il permet à l'enfant :

- d'être inscrit, et de fréquenter régulièrement l'école (préscolaire, primaire, et secondaire) ou le cours d'apprentissage approprié à son âge.
- de progresser aussi bien à l'école, que dans son cadre de vie (famille, communauté, amis), et mener ou apprendre des activités professionnelles adaptées, appropriées pour son âge.



Bénéficiaires

- Les OEV en âge d'aller à l'école et vivant dans les familles économiquement faibles
- Les OEV déscolarisés ou non scolarisés vivant dans les familles économiquement faibles
- Les OEV ayant fait le choix d'un apprentissage

Le soutien psychosocial

Ce service permet de rendre l'enfant gai, joyeux, avec un comportement adapté dans ses réseaux sociaux (famille, amis, communauté, services) et le rendre capable de surmonter les défis de la vie qui se présentent à lui.

Il permettra de voir que :

- L'enfant interagit sainement avec les membres de la famille et de la communauté.
- L'enfant a une bonne estime de soi et est généralement positif.
- L'enfant a fait une bonne gestion du deuil.

Bénéficiaires

- Les OEV séparés de leurs frères et sœurs
- Les OEV accueillis dans des familles autres que la famille biologique
- Les OEV vivant dans un ménage où un adulte est chroniquement malade
- Les OEV ayant perdu au moins un de leurs parents
- Les OEV déscolarisés ou non scolarisés vivant dans les familles économiquement faibles
- Les OEV ayant fait le choix d'un apprentissage

La Protection

Elle permet à l'enfant de vivre dans un environnement sécurisé où :

- L'enfant ne présente aucun signe d'abus physique, psychologique, sexuel, de négligence ou d'exploitation (dénonciation des auteurs de ces maux, prise en charge correcte, etc.).
- L'enfant bénéficie de mesures juridiques protectrices gratuites (droits successoraux entre autres).
- L'enfant accède aux services judiciaires et d'État civil (actes de naissances, carte nationale d'identité).

Bénéficiaires

- Les OEV non déclarés à l'État civil
- Les OEV privés de leurs droits patrimoniaux
- Les familles d'OEV
- Les OEV victimes de violences de tout ordre

Abri et soin

Tout enfant a le droit de vivre dans un logement sain et une atmosphère familiale qui assure son bien-être :

- L'enfant vit dans une maison saine avec des sanitaires, de l'eau potable, une toiture étanche, des portes et fenêtres en bon état et sous l'assistance d'un adulte.
- L'enfant reçoit de l'affection de tous les membres de la famille qui lui procurent assistance au même titre que tous les autres enfants de la famille



Bénéficiaires :

- Les OEV qui ont besoin d'un logement/abri
- Les OEV qui ont besoin d'insertion familiale
- Les OEV qui ont besoin de l'amélioration de leur cadre de vie
- Les OEV qui ont besoin de vivre dans un cadre familial ambiant

Le renforcement économique durable

Le renforcement économique aux OEV et à leurs familles leur permet de disposer de ressources financières ou matérielles suffisantes et régulières appropriées pour améliorer les conditions de vie des enfants. Il permettra ainsi aux familles d'être épanouies, de parvenir à assurer le bien-être de leurs enfants et leurs besoins essentiels (santé, éducation psychosociale, nutritionnelle, juridique, logement).

Bénéficiaires

- Les familles d'OEV ayant montré une volonté de mener ce genre d'activités
- Les OEV chefs de famille vivant dans des situations d'insécurité économique
- Les OEV ayant plus de 15 ans et ayant des aptitudes

5- Où se renseigner ?

L'OEV seul ou accompagné de son parent peut s'adresser au centre social le plus proche.

Liste des complexes et centres sociaux

N°	DÉNOMINATION	CONTACT
1.	Complexe d'ABOBO-GARE	24 39 06 64 24 48 56 56
2.	Complexe 220 LOGEMENTS	20 37 06 41 20 38 07 36
3.	Complexe ADJAME SANTÉ	20 22 53 98
4.	Centre social ATTÉCOUBÉ	20 37 26 60
5.	Centre social MACA	23 45 10 05
6.	Complexe PORT-BOUËT 2	23 46 63 85
7.	Centre Social ABOBODOUMÉ	23 46 59 75
8.	Centre Social NIANGON SUD	23 46 29 06
9.	Complexe COCODY NORD	22 47 52 94 22 44 45 63
10.	Centre Social M'POUTO	22 47 52 94
11.	Centre Social ANONO	22 43 04 60
12.	Complexe PORT-BOUËT	21 27 88 48 21 27 81 40
13.	Complexe KOUMASSI CENTRE	21 36 13 54
14.	Complexe AVENUE I	21 24 16 97
15.	Centre Social HABITAT ENTENTE	21 24 09 19
16.	Centre Social ANYAMA	23 55 92 70
17.	Centre Social AKOUPÉ-ANYAMA	-
18.	Centre Social DABOU	23 57 20 04
19.	Centre Social JACQUEVILLE	23 57 72 05
20.	Centre Social AGBOVILLE	23 54 72 60

N°	DÉNOMINATION	CONTACT
21.	Centre Social ADZOPÉ	23 54 02 51
22.	Centre Social ABOISSO	21 30 40 43
23.	Centre Social ABY	21 30 56 35
24.	Complexe GRAND-BASSAM	21 30 10 04 21 30 20 15
25.	Centre Social LAKOTA	32 76 61 25
26.	Complexe DALOA	32 78 35 06
27.	Complexe ISSIA	32 75 01 41
28.	Centre Social GAGNOA	32 77 20 41
29.	Complexe OUMÉ	30 68 12 79
30.	Centre Social SÉGUÉLA	32 74 03 15
31.	Complexe GRAND-BÉRÉBY	34 71 57 93 (Direction Régionale Bas Sassandra)
32.	Centre Social SAN-PEDRO	34 71 69 12
33.	Complexe SOUBRÉ	34 42 20 12
34.	Complexe TABOU	34 72 40 57 30 72 41 06
35.	Complexe BOUAKÉ	-
36.	Complexe DABAKALA	-
37.	Complexe KORHOGO	-
38.	Centre Social 2 KORHOGO	-
39.	Complexe SIRASSO	-
40.	Centre Social BOUNDIALI	-
41.	Centre Social YAMOUSSOUKRO	30 64 01 13
42.	Centre Social DIDIÉVI	30 62 70 02
43.	Complexe BONGOUANOU	30 68 64 43
44.	Centre Social ODIENNÉ	-

N°	DÉNOMINATION	CONTACT
45.	Centre Social SAMATIGUILA	-
46.	Centre Social BONDOUKOU	30 91 53 13
47.	Centre Social SOROBANGO	-
48.	Centre Social TAOUDI	-
49.	Centre Social SAPLI-SÉPINGO	-
50.	Centre Social TABAGNE	35 91 92 91
51.	Centre Social SANDÉGUÉ	35 91 86 83
52.	Complexe BOUNA	-
53.	Centre Social AGNIBILÉKROU	30 91 00 47
54.	Centre Social ABENGOUROU	30 91 30 38
55.	Complexe MAN	33 79 79 22
56.	Complexe GUIGLO	33 70 50 27
57.	Centre Social DIMBOKRO	30 62 51 76
58.	Centre Social DIVO	32 76 02 69
59.	Centre Social DUÉKOUÉ	33 70 34 29
60.	Centre Social OKROUYO	-
61.	Centre Social GRAND-ZATTRY	-
62.	Centre Social MÉAGUY	-
63.	Centre Social KANY	-
64.	Centre Social DANANÉ	-
65.	Centre Social BANGOLO	-
66.	Centre Social BOUAFLE	30 69 83 62
67.	Centre Social TOUMODI	30 32 90 72
68.	Centre Social SAKASSOU	-
69.	Complexe BÉOUMI	31 97 20 21

Pour tout renseignement, appelez le
**Programme National de Prise en charge des
Orphelins et Enfants Vulnérables (PN-OEV) :**

08 BP 1816 Abidjan 08

Tél : 22 41 39 86

Fax : 22 41 39 88

E-mail : pnoev2005@yahoo.fr

Accueillir un OEV chez soi, c'est sauver une vie !

